Envoyé en préfecture le 27/12/2024 Recu en préfecture le 27/12/2024

Publié le

Séance du D: 005-200083517-20241216-2024121611-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

16 décembre 2024

Délibération N°: 20241216-11

OBJET: Vente du bâtiment communal « Albatros ».

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 du mois de décembre 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

<u>DATE DE CONVOCATION</u> : 09/12/2024 <u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u> : 14 <u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u> : 12

BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - LACROIX Charles - TENOUX Nicolas - GAUCHE Joël - BOURCIER Florian - BOULET Philippe - AUDIER-MERLE Carine - Alexandre RENIE - Dominique LEPAS - Philippe RIBOT - Marie-Hélène FAROUZE.

NOMBRE DE POUVOIRS : 1

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX

**NOMBRE DE VOTANTS**: 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE

LE MAIRE rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 20241014-12 du 17 octobre 2024 décidant de la vente du bâtiment communal « ALBATROS », sis sur la parcelle cadastrée en section AC, n° 478 à Abriès, au porteur de projet OUREA INVESTISSEMENTS pour le projet de création d'un Hôtel \*\*\* et de logements, et précisant que le prix de vente du bâtiment ferait l'objet d'une délibération spécifique lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose qu'il convient donc de déterminer le prix de vente, prenant en compte l'ensemble des éléments financiers relatifs au coût et charges de ce bâtiment.

Il propose de vendre le bâtiment communal dit « ALBATROS » sis sur la parcelle cadastrée en section AD, n° 478 à Abriès au prix de vente à 160 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix POUR et 1 abstention,

APPROUVE l'exposé et la proposition du Maire,

**DECIDE** de vendre le bâtiment « Albatros » à OUREA INVESTISSEMENTS pour le projet de création d'un Hôtel \*\*\* et de logements,

FIXE le prix de vente du bâtiment à 160 000 €,

**DIT** que l'acte de vente comportera une clause anti-spéculative afin de s'assurer de l'utilisation du bien aux fins prétendues et fixant les conditions financières en cas de revente dans un délai de 10 années.

PRECISE que tous les frais inhérents à la vente seront à la charge exclusive de l'acheteur,

**CHARGE LE MAIRE** de prendre attache auprès de l'Office Notarial SARL GONNET SARDY FORTOUL - Notaires associés - 8 Rue de la Liberté – BP 18 - 05200 EMBRUN pour réaliser cette transaction,

**AUTORISE LE MAIRE** à signer le compromis de vente, l'acte de vente ainsi que toute pièce à intervenir se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.